

R.—Dans la rue St Jean. On se trouvait à prendre la rue en sortant de la cour, Monsieur l'itre Lemieux nous disait de passer par là.

Q.—Dans ce temps là, il y avait des ouvriers qui travaillaient dans la cour, est-ce que la voûte à charbon ne se faisait pas.

R.—Il y avait des gens qui travaillaient, des charretiers qui charroyaient de la pierre, de la brique.

Q.—CETTE PEINTURE VOUS A ÉTÉ DONNÉE LE JOUR ?

R.—OUI M.

Q.—Qu'est-ce que vous avez compris, quand on vous a dit de passer par-là ?

R.—J'AI COMPRIS QUE, VOYANT QUE LES TRAVAUX ÉTAIENT PRESSES À LA CHAMBRE QU'IL VOULAIT ME FAIRE PASSER PAR LA POUR PAS QUE NOTRE ABSENCE FUT APERÇUE.

Q.—Maintenant, quand les ouvriers entrent et sortent, n'est-ce pas par les portes de service et non de Département ?

R.—Oui, M.

Questions posées par l'Honorable Monsieur Taillon

Q.—Pendant que vous travailliez chez monsieur Lemieux, avocat, dans les mois d'Août et Septembre mil-huit-cent quatre vingt-sept, avez-vous travaillé, le soir au Palais Législatif ici ?

R.—Non M.

Q.—En est-il de même pour Baby-las Vaillancourt ?

R.—Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait travaillé ici le soir.

Q.—En est-il de même où vous et quelques autres avez travaillé chez M. Pageau, chez M. Larue, chez M. Charlebois, quand vous alliez travailler là, le jour, vous ne veniez pas travailler ici, le soir ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pour la quinzaine expirant le dix-neuf août, mil-huit-cent-quatre-vingt-sept (1887), avez-vous reçu de quelqu'un pour salaire gagné dans ce temps-là, autre chose que la somme de vingt-trois piastres et cinquante centins (\$23.50) mentionnée dans la déposition de M. Charlebois ?

R.—Non M.

Q.—Et pour la quinzaine finissant le deux septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-sept (1887), avez-vous reçu de quelqu'un et pour salaire, une autre somme que celle de vingt six piastres (26.00) mentionnée dans la déposition de M. Charlebois ?

R.—Non, M.

Q.—Et pendant la quinzaine finissant le seize septembre mil-huit-cent quatre-vingt-sept (1887), avez-vous reçu de quelqu'un, pour salaire, autre chose que la somme de vingt-huit piastres (\$28.00) mentionnée dans la déposition de M. Charlebois ?

R.—Non, M.

Q.—Et pour la quinzaine expirant le trente septembre mil-huit-cent quatre-vingt-sept (1887) avez-vous reçu de quelqu'un, pour salaire, autre chose que la somme de vingt-quatre piastres (\$24.00) mentionnée dans la déposition de M. Charlebois ?

R.—Non, M.

Questions posées par M. F.X. Lemieux

Q.—Vous rappelez-vous des dates où vous avez été payé, pendant que vous travailliez chez Monsieur Lemieux ?

R.—Non, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Pouvez-vous dire combien vous avez reçu ?

Q.—Je ne puis dire le montant total que j'ai reçu. En voyant le calendrier, je pourrais vous dire les dates.

Quant au montant total, je n'ai pas fait attention de ce que j'ai reçu.